

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

FCT 026-2106/10/CC

■ Ajustement de la nomenclature des emplois

DRH 10/4887/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 24 novembre 2000, le Conseil de Communauté a autorisé la création des emplois constituant la première nomenclature des emplois de la Communauté Urbaine.

Depuis cette date, diverses délibérations ont été adoptées en vue de réajuster cette nomenclature en fonction des nombreux événements qui touchent aux emplois de notre établissement.

Ces délibérations successives ont conduit à fixer le nombre global de postes budgétaires de droit public à 3900 par délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2009 et permis de faire de la nomenclature des emplois un véritable outil de suivi des postes budgétaires et des effectifs.

L'amélioration de la propreté de la voie publique sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine est un objectif prioritaire et répond à une attente légitime de nos concitoyens. Elle passe par un renforcement des actions de proximité et par une amélioration de notre capacité d'intervention rapide.

C'est dans cet esprit que la communauté urbaine a créé, en mars 2009, la Direction de la Prévention-Répressions aux Infractions (DPRI) chargée de conduire des actions d'information, de prévention, d'abonnements mais aussi de répression liées au respect des règles de propreté sur la voie publique. Un peu plus d'un an après sa création, le bilan de la DPRI est largement positif puisque le nombre d'abonnements des commerçants a progressé de 37% en recettes de mars 2009 à mai 2010 et que la police de la propreté a établi 4667 timbres-amendes et un millier d'avertissements à la suite d'infractions commises sur la voie publique.

Aujourd'hui, la Communauté urbaine souhaite renforcer et compléter ce dispositif en permettant notamment, grâce à l'extension de la Redevance Spéciale sur l'ensemble du territoire communautaire, à la police de la propreté de conduire des actions sur le territoire des communes qui en feraient la demande.

Par ailleurs, la Communauté urbaine souhaite également compléter le dispositif piloté par cette direction en la dotant de moyens d'intervention rapides et spécifiques pour mener des actions d'urgence liées à la propreté sur la voie publique ou à la réalisation de petits travaux d'entretien prioritaires pour le cadre de vie.

C'est pourquoi, il convient de proposer la création de 50 postes supplémentaires à la nomenclature.

Les recettes supplémentaires, dégagées au titre de nouveaux abonnements enregistrés depuis la création de la DPRI et du produit induit par les verbalisations permettront de compenser en quasi-totalité, le coût de ces postes supplémentaires.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Juillet 2010

- Le Code des Communes ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en son article 34 ;
- La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, notamment en son article 64 ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois des filières administrative, technique, culturelle et sanitaire et sociale de la fonction publique territoriale ;
- Les délibérations du 18 décembre 2009 et du 5 février 2010 relatives à la nomenclature des emplois de MPM ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

La nécessité de créer :

- 43 postes d'adjoints techniques territoriaux,
- 4 postes d'agents de maîtrise territoriaux,
- 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux,
- 1 poste de rédacteur territorial.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est autorisée la création de 50 postes budgétaires, tels que prévus dans le tableau figurant en annexe de la présente délibération, et qui portent le nombre total d'emplois permanents budgétaires de droit public inscrits à la nomenclature des emplois de MPM à 3950.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à la mise en place de ces emplois seront inscrits au budget supplémentaire 2010 de la Communauté Urbaine, Fonction 20, Sous Politique A 510, chapitre 12, « charges de personnel et frais assimilés », natures correspondantes.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Juillet 2010

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Juillet 2010